



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
26 FEVRIER 2025

Le vingt-six février deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt février deux mille vingt cinq et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Dominique MEYER

REPRESENTES : Guy GARCIN à Claire BLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2025-010	Subventions Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) – Année 2025 – Demande de subvention au Département au titre de l'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies
-----------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des obligations légales de débroussaillage des abords des chemins ruraux sur une largeur variant de 5 à 10 mètres de part et d'autre de la ce chemin est soumis.

Un programme de travaux a été établi pour l'année 2025 qui porte sur plusieurs tronçons totalisant environ 5 292 mètres linéaires soit une superficie globale à débroussailler d'environ 5.29 hectares concernant les voies identifiées et annexées à la présente délibération.

Le montant des travaux s'élève à 17 510 € HT soit 21 012 € TTC et peuvent bénéficier d'une subvention du conseil départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 60 % au titre de l'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies.

Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :

Financiers	Dispositifs	% de participation	Montant de la subvention
Conseil Départemental	Aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies	60%	10 506.00 €
Commune de Lambesc	Autofinancement communal	40%	7 004.00 €
MONTANT TOTAL DU PROJET		100%	17 510.00 €

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** les travaux d'un montant de 17 510.00 € HT pour les travaux d'obligations légales de débroussaillage et de taille d'adaptation 2025 conformément au tableau annexé à la présente délibération
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et de la Métropole Aix-Marseille-Provence l'octroi de subventions telles que définies dans le plan de financement susvisé
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y référant
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY

Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND



PROGRAMME DES TRAVAUX 2025

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le



ID : 013-211300504-20250226-DB_2025_010-DE

OLD 2025 :	Débroussaillage			Taille d'adaptation		
Localisation	Surface à débroussailler			Section de chemins		
voie	longueur estimée	largeur moyenne de part et d'autre de la voie en M	surface estimée (ha)	voie	début chemin	Fin chemin
chemin de la Bastide blanche à Janet	80.00	10.00	0.08	chemin de la Bastide blanche à Janet	RD67a	Hameau de Janet
chemin de cabrières	100.00	10.00	0.10	chemin de cabrières	RD7n	fin du chemin
Chemin du Lauron	200.00	10.00	0.20	Chemin du Lauron	RD15	Chemin des Fédons et de Badasset
chemin de Suès à Bastide Neuve	400.00	10.00	0.40	chemin de Suès à Bastide Neuve	Chemin de Suès	Fédons
Quartier de Jujanelle voie communale du Coussou	500.00	10.00	0.50	Quartier de Jujanelle voie communale du Coussou	VC11 du Coussou	VC10 de Bidaine
chemin de font d'Arles	800.00	10.00	0.80	chemin de font d'Arles	VC11 du Coussou	RD7n
chemin de Douau	200.00	10.00	0.20	chemin de Douau	RD7n	Hameau de Douau
chemin de Saint Marc	242.00	10.00	0.24	chemin de Saint Marc	RD7n	RD67
Chemin dit de la Couelle	1800.00	10.00	1.80	chemin dit de la Couelle	Hameau de Janet	fin du chemin
				chemin de Saint Marc de la RD15 à la route de Caireval	RD15	Route de Caireval
chemin des Ponnes	500.00	10.00	0.50	Chemin des Ponnes	RD917	fin du chemin
chemin rural du Petit Badasset	470.00	10.00	0.47	chemin rural du Petit Badasset	CR23	fin du CR
TOTAL	5 292.00		5.29			

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le



ID : 013-211300504-20250226-DB_2025_010-DE